


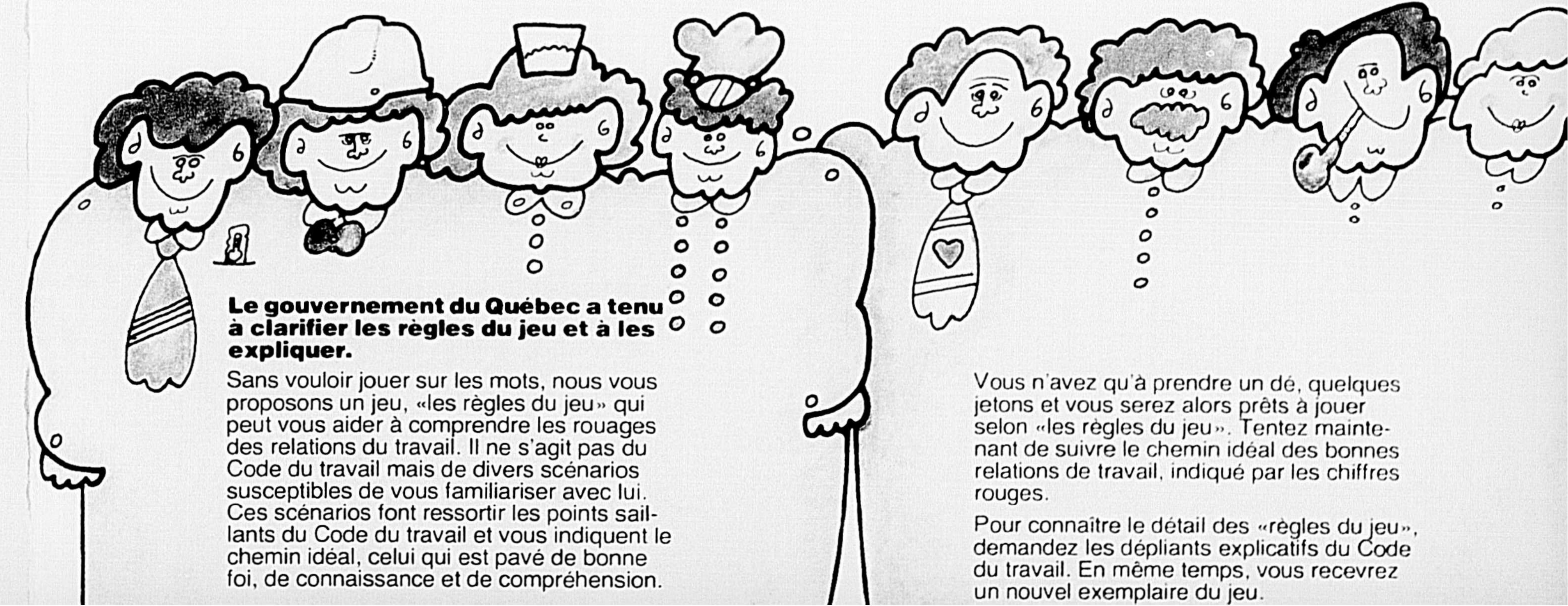
Les règles du jeu

Le Code du travail établit «les règles du jeu» en matière de relations du travail.

Ces règles du jeu sont fixées dans le seul but de **faciliter les négociations collectives.**

Le secret de saines relations du travail se résume à la compréhension des mécanismes et à **la bonne foi des parties.**

 Gouvernement du Québec
Ministère du Travail
et de la Main-d'œuvre
Service des communications



Le gouvernement du Québec a tenu à clarifier les règles du jeu et à les expliquer.

Sans vouloir jouer sur les mots, nous vous proposons un jeu, «les règles du jeu» qui peut vous aider à comprendre les rouages des relations du travail. Il ne s'agit pas du Code du travail mais de divers scénarios susceptibles de vous familiariser avec lui. Ces scénarios font ressortir les points saillants du Code du travail et vous indiquent le chemin idéal, celui qui est pavé de bonne foi, de connaissance et de compréhension.

Vous n'avez qu'à prendre un dé, quelques jetons et vous serez alors prêts à jouer selon «les règles du jeu». Tentez maintenant de suivre le chemin idéal des bonnes relations de travail, indiqué par les chiffres rouges.

Pour connaître le détail des «règles du jeu», demandez les dépliants explicatifs du Code du travail. En même temps, vous recevrez un nouvel exemplaire du jeu.

Les règles du jeu

3 La convention collective

La convention collective est un accord écrit conclu entre un employeur et un syndicat ou un organisme de négociation collective.



Gouvernement du Québec
Ministère du Travail
et de la Main-d'œuvre

4 Le règlement des différends

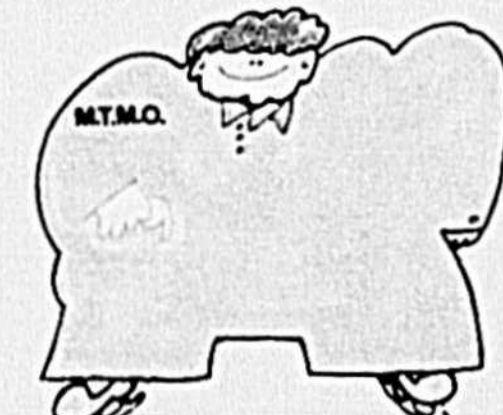
Le règlement des différends est le processus par lequel on résout les conflits de travail.



Gouvernement du Québec
Ministère du Travail
et de la Main-d'œuvre

5 Le règlement des griefs

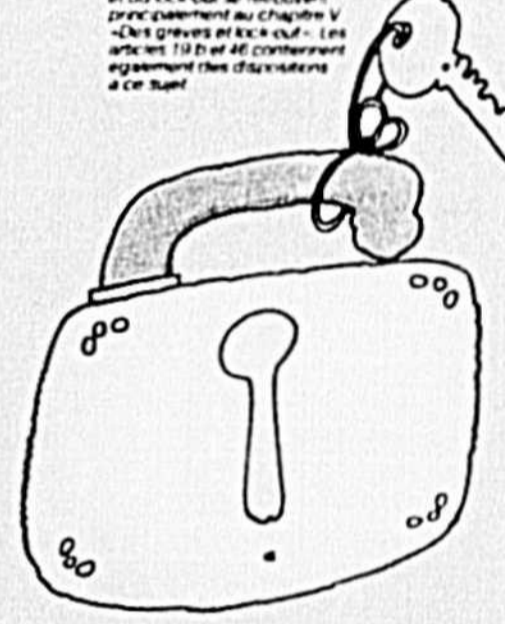
Le règlement des griefs est le processus par lequel on résout les conflits de travail.



Gouvernement du Québec
Ministère du Travail
et de la Main-d'œuvre

6 Grève et lock-out

Les articles du Code du travail qui traitent de la grève et du lock-out sont les articles 109 à 117.



Gouvernement du Québec
Ministère du Travail
et de la Main-d'œuvre

7 Le lexique de la négociation collective

Le lexique de la négociation collective définit les principaux termes utilisés dans le Code du travail.



Gouvernement du Québec
Ministère du Travail
et de la Main-d'œuvre

1 Le droit d'association et l'accréditation

Le droit d'association et l'accréditation sont des droits fondamentaux des travailleurs.



Gouvernement du Québec
Ministère du Travail
et de la Main-d'œuvre

2 Le précompte syndical et le devoir de représentation du syndicat

Le précompte syndical est le droit de représenter les travailleurs.



Gouvernement du Québec
Ministère du Travail
et de la Main-d'œuvre

Le droit d'association et l'accréditation
Les principaux points contenus dans ce dépliant concernent le droit d'association, la formation d'une association, les pratiques déloyales, l'accréditation, les circonstances où l'accréditation est accordée ou refusée, et certaines obligations d'une association accréditée.

Le précompte syndical et le devoir de représentation du syndicat
Ce dépliant porte sur la cotisation syndicale obligatoire, le devoir de représentation du syndicat et sur les cas de plainte contre le syndicat.

La convention collective
Ce dépliant résume sommairement les principales étapes amenant la conclusion d'une convention collective, c'est-à-dire les avis de négociation, la négociation proprement dite, la conciliation volontaire, la grève et le lock-out, la signature de la convention collective, son contenu et sa durée.

Le règlement des différends
Ce dépliant concerne principalement le règlement des différends dans le cas d'une première convention collective et dans le cas du renouvellement d'une convention collective, le conseil d'arbitrage, la composition du conseil, son rôle, la sentence arbitrale, et le règlement des différends dans le cas des policiers et des pompiers.

Grève et lock-out
Les principaux points de ce dépliant sont l'acquisition du droit de grève et de lock-out, les circonstances où la grève et le lock-out sont interdits, les mesures anti-briseurs de grève et les modalités du Code du Travail concernant la grève dans les secteurs publics.

Le règlement des griefs
Ce dépliant concerne l'arbitrage des griefs, les arbitres des griefs, la composition et le rôle du tribunal d'arbitrage, les séances du tribunal d'arbitrage, la sentence arbitrale et l'ordonnance du tribunal du travail.

Le lexique de la négociation collective
Ce dépliant définit les principaux termes que l'on retrouve dans le Code du Travail, comme par exemple l'accréditation, les associations de salariés et d'employeurs, les briseurs de grève, la grève, le lock-out.

Les règles du jeu

Nom de famille (en lettres mouillées) _____
 Prénoms (en lettres mouillées) _____
 Adresse (en lettres mouillées) N° et rue, N° d'app., C.P. ou R.R. _____
 Ville, village municipalité _____
 Code postal _____



Je désire recevoir gratuitement un nouvel exemplaire du jeu et les dépliants explicatifs suivants:

1 2 3 4 5 6 7